

SUD-RAIL INTERPELLE LA DIRECTION

RHR ET MODIFICATIONS DES JOURNÉES DE SERVICE COMPENSÉS

SUD-Rail, depuis le début de la crise, soucieux de ne pas laisser la direction plonger les agents dans des difficultés financières, a contraint la direction à ouvrir des discussions pour garantir un salaire. Même si, pour SUD-Rail, cela n'est pas suffisant, nous vous en expliquons le mécanisme.

L'INDEMNITÉ COMPENSATRICE EXCEPTIONNELLE DE SERVICE RESTREINT (ICESR)

Elle est versée pour tenir compte de la mise en service FAC des ADC et ASCT, de la modification des journées des autres métiers. l'ICESR devant aussi permettre le maintien d'au moins 84% du salaire net. Ainsi, chaque agent ayant effectué une journée de service durant la crise COVID (du 16 Mars au 8 juin avec la mise en place du S3) perçoivent cette ICESR pour chaque journée de service effectuée dans cette période (dont le montant est variable en fonction du métier et du grade).

ICESR Conditions

Utilisation concrète de l'agent sur une journée du service restreint.

Agent maintenu à domicile, notamment, ne bénéficiera pas de cette indemnité,

Que l'utilisation de l'agent ait été modifiée et qu'elle amène une perte d'EVS.

Source: Direction TER AURA

PRINCIPES GÉNÉRAUX DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ICESR ET COMPLÉMENTS D'ALLOCATIONS :

Barème

Montant journalier par filière et par qualification de l'indemnité compensatrice exceptionnelle service restreint :

FILIERE	SPECIALITE	QUAL. A	QUAL. B	QUAL. C	QUAL. D	QUAL. E	QUAL. F
Equipement		8,95€	13,74€	16,93€	16,35€	6,39€	6,64€
Matériel		7,98€	12,46€	14,60€	14,86€	9,22€	7,84€
Commerciale	Autres	7,16€	7,81€	7,99€	5,02€	4,53€	3,91€
	Trains	9,78€	12,81€	17,84€	21,49€	8,14€	9,46€
Transport - Mouvement	Mouvement		8,33€	11,39€	11,73€	10,02€	9,02€
	Manœuvre	8,60€	8,85€	10,52€			
	Conducteur loco		9,12€	12,15€			
Surveillance Générale			15,10€	16,90€	12,53€	9,96€	8,70 €
Administrative		2,34€	4,41€	3,38€	2,86€	2,40€	2,23€
Autres					10,47€	9,95€	13,54 €

FILIERE	SPECIALITE	QUAL. TA1	QUAL. TA2	QUAL. TB1	QUAL. TB2	QUAL. TB3
Transport	Traction	5,45€	7,38€	8,40€	9,63€	11,81€

Pour les roulants : les BU ont la possibilité de compléter par les allocations prévues initialement au roulement, au prorata des jours

ICESR, indemnité destinée à remplacer les indemnités et gratifications qui auraient été perçues, si l'agent avait assuré son service normalement prévu (ex : sujétions temps de travail — astreintes, heures de nuit, dépassements horaires...), pour les salariés de qualification A à F.

Cette indemnité correspond au montant journalier moyen des indemnités et gratifications perçues par métier et qualification.

Cette indemnité est versée aux personnels qui contribuent à la réalisation du service restreint et complète la rémunération fixe, la prime de travail et les éléments fixes mensuels.

Pour les ASCT et ADC, et au vu des compositions des journées de service restreint cette indemnité est versée sur toute journée de service concourant à la production du service restreint.

Pour SUD-Rail, même si c'est une avancée, ce versement ne permettra pas de compenser les pertes de pouvoir d'achat en particulier pour les plus petites rémunérations...



COMPLÉMENT D'ALLOCATIONS DE DÉPLACEMENT :

Ce dispositif est mis en place et versé aux personnels roulants ADC et ASCT pour compenser la diminution des RHR dans le cadre de leur utilisation au service restreint.

Pour la BU TER AURA, ce dispositif s'applique à chacune des DDL et s'établit sur les principes suivants : (voir encadré ci-contre)

Appréciation par roulement de chaque DDL de la proportion des RHR vs JS totales. Pour chaque DDL, c'est la moyenne de RHR du roulement la plus élevée qui a été retenue.

(voir encadré ci-dessous)

Calcul RHR/Montant forfaitaire

Calcul d'une durée moyenne de RHR pour en valoriser un montant forfaitaire.

Identification du nombre de journées travaillées en service restreint.

Valorisation de toutes les journées effectuées en service restreint selon la formule suivante :

Nb de JS service restreint réalisées (hors JS montées en RHR) multiplié par Proportion RHR multiplié par Montant forfait

Source : Direction TER AURA

Indemnité de compensation des RHR non réalisés

La base du calcul est effectuée sur les roulements suivants, par DDL.

Pour CITI:

ADC RIMt 171 LPR

ASCT RImt St Etienne

Pour Krono:

ADC RImt Portes

ASCT RImt 356K VCE

Source: Direction TER AURA

Ces dispositions, qui ont été mises en place dans le cadre de la politique de rémunération, décidée par l'entreprise garantir un niveau rémunération proche ou égal à ce qu'il ait été dans le cadre d'une utilisation normale de l'agent ». Ce n'est évidemment pas suffisant, le maintien intégral du salaire avec EVS aurait dû être acté par la direction SNCF. Au moins pour l'ensemble des agents de l'exécution et des agents de maitrise. Ces dispositions sont de nature à mettre en très grande difficulté un nombre conséquent d'agents qui ont déjà des salaires trop faibles en temps normal. Elles s'appliquent depuis le 16/03/2020 et devraient cesser à la mise en place d'un service S3 à

l'horizon du 8/06/2020. Ce qui est une fois encore inacceptable! Les erreurs détectées, sur le calcul de l'ICESR de certains agents, sont en cours de rectification et feront l'objet d'un redressement sur la paie de juin. Enfin, la question relative à la situation des agents prenant une qualification, sur la période d'attribution de l'ICESR, fera l'objet d'un examen.

SUD-Rail a réclamé que ces deux indemnités soient maintenues au-delà du 8 Juin 2020, jusqu'à la fin de la crise COVID-19 et un retour à la normale des circulations TER AURA et donc que chaque agent ait repris son roulement avec les EVS qui vont avec.

CONTACTEZ VOS DÉLÉGUÉS SUD-RAIL SI VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS.